

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
CANTON LA FERTE-SOUS-JOUARRE

**Extrait de délibération du Conseil Municipal
en date du 18 septembre 2025**

Tél : 01.64.33.01.89
mairie@germignyleveque.fr

Nombre de conseillers
en exercice : 15
- présents : 11
- votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit septembre
le Conseil Municipal de la commune de Germigny l'Évêque,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie
sous la présidence de Madame Aline MARIE-MELLARE, Maire.

Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal :
10 septembre 2025

Étaient présents : Mmes Mrs : MARIE-MELLARE Aline - Alain BRIAND - DANET Céline - CASCALES Rodolphe - DUBREUIL Joëlle - BARRANGER Carole - Jean-Marie MORLET - RISPINCELLE Josiane - Bruno MERLIN - ZOETEMELK Danièle - SALAMONE Célestin

Absents représentés : Lydie ZITOUNI par BARRANGER Carole - Philippe LEFRANÇOIS par Dany ZOETEMELK

Absents excusés : Bérangère LONGUET - Jean-Luc SCANZAROLI

Secrétaire de séance : Jean-Marie MORLET

2025-21 Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Vert Saint Denis, Réau et Lieusaint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Vu la délibération n°2025-67 du comité syndical du SDESM en date du 18 juin 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Vert-Saint-Denis ;

Vu la délibération n°2025-68 du comité syndical du SDESM en date du 18 juin 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Réau ;

Vu la délibération n°2025-69 du comité syndical du SDESM en date du 18 juin 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Lieusaint ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Vert-Saint Denis, Réau et Lieusaint ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint.

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (13)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme à l'original

Fait à Germigny l'Évêque, le 18 septembre 2025

Le Maire,
Aline MARIE MELLARE

